

**JEAN-MARIE SERMIER**

DEPUTE DU JURA  
VICE-PRESIDENT DE LA  
COMMISSION DEVELOPPEMENT  
DURABLE

**Monsieur Alain ARTAUD**

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes  
**Cabinet Artaud & Associés**  
Espace Wilson – 36 boulevard Wilson  
BP 248

39103 DOLE Cedex

Objet : Avenir régimes de retraites  
Mes ref :  
Vos ref :

Dole, le 11 février 2020

Monsieur,

Vous m'avez récemment écrit pour me faire part de votre position sur la réforme des retraites, qui sera discutée en séance publique à l'Assemblée Nationale à partir du 17 février prochain.

Sur la forme d'abord, le projet de loi est critiquable. En effet, son étude d'impact est incomplète ; elle est notamment muette sur le financement des mesures prescrites. Par ailleurs, le texte du Gouvernement prévoit 29 ordonnances sur lesquelles le Parlement a peu de regard.

Si bien que – fait rare - le Conseil d'État a rendu un avis critique, regrettant « des projections financières lacunaires » et « le grand nombre d'ordonnances qui fait perdre de la visibilité d'ensemble ».

Sur le fond, à mes yeux, la réforme ne répond pas au principal enjeu qui se pose à notre société : celui de la démographie, de l'allongement de la durée de la vie et du vieillissement de la population. Comme l'espérance de vie continue à augmenter, le temps passé en activité doit forcément progresser aussi. En d'autres termes, il faut arriver à un équilibre prenant en compte entre le nombre moindre de cotisants et le nombre croissant de retraités. A défaut, le système sera vite en faillite. Sans réforme, certaines projections prévoient un déficit de 17 milliards d'euros en 2025.

Refusant la hausse des cotisations, qui réduirait le pouvoir d'achat des actifs, refusant la baisse des pensions, qui réduirait celui des retraités, j'assume l'idée d'une augmentation progressive de l'âge légal du départ à la retraite. Je note que la plupart des pays européens l'ont fixé à 65 ans. C'était d'ailleurs le cas en France avant 1983.

Un point de la réforme voulue par le Gouvernement est particulièrement critiquable : l'expropriation des réserves de retraite. En clair, on pénalise les bons élèves, c'est-à-dire les professions qui ont un régime excédentaire, pour combler les déficits des régimes dont les représentants n'ont pas su faire preuve du même sens des responsabilités et des mêmes qualités de gestion.

S'agissant spécifiquement des experts-comptables et des commissaires aux comptes, ils bénéficient d'un régime autonome et non spécial. C'est-à-dire qu'ils n'ont aucune dérogation sur les règles de départ à la retraite. Or, les caisses sont bien gérées et le régime parvient à s'autofinancer. Le Gouvernement a tort de vouloir l'éteindre progressivement et, a fortiori, de chercher à faire main basse sur ses réserves financières.

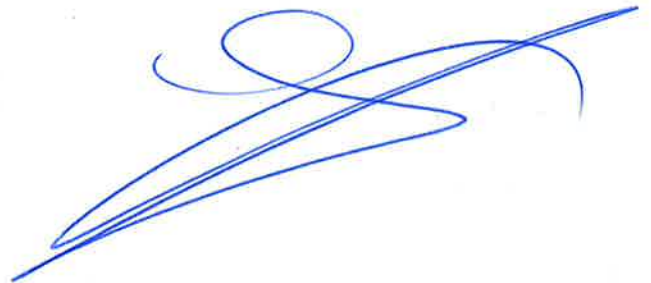
En conclusion, sans nier la nécessité d'une réforme pour éviter une dette qui devrait être supportée par les générations futures, il me semble que le projet de loi du Gouvernement est embourbé, qu'il ne répond pas aux vrais enjeux, qu'il est injuste pour de nombreux corps de métiers.  
C'est pourquoi, je m'y opposerai.

Je vous remercie pour votre lettre, qui nourrit ma réflexion, et reste à votre écoute.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marie SERMIER



**JEAN-MARIE SERMIER**

DEPUTE DU JURA  
VICE-PRESIDENT DE LA  
COMMISSION DEVELOPPEMENT  
DURABLE

**Madame Delphine ARTAUD**

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes  
**Cabinet Artaud & Associés**  
Espace Wilson – 36 boulevard Wilson  
BP 248

39103 DOLE Cedex

Objet : Avenir régimes de retraites  
Mes ref :  
Vos ref :

Dole, le 11 février 2020

Madame,

Vous m'avez récemment écrit pour me faire part de votre position sur la réforme des retraites, qui sera discutée en séance publique à l'Assemblée Nationale à partir du 17 février prochain.

Sur la forme d'abord, le projet de loi est critiquable. En effet, son étude d'impact est incomplète ; elle est notamment muette sur le financement des mesures prescrites. Par ailleurs, le texte du Gouvernement prévoit 29 ordonnances sur lesquelles le Parlement a peu de regard.

Si bien que – fait rare - le Conseil d'État a rendu un avis critique, regrettant « des projections financières lacunaires » et « le grand nombre d'ordonnances qui fait perdre de la visibilité d'ensemble ».

Sur le fond, à mes yeux, la réforme ne répond pas au principal enjeu qui se pose à notre société : celui de la démographie, de l'allongement de la durée de la vie et du vieillissement de la population. Comme l'espérance de vie continue à augmenter, le temps passé en activité doit forcément progresser aussi. En d'autres termes, il faut arriver à un équilibre prenant en compte entre le nombre moindre de cotisants et le nombre croissant de retraités. A défaut, le système sera vite en faillite. Sans réforme, certaines projections prévoient un déficit de 17 milliards d'euros en 2025.

Refusant la hausse des cotisations, qui réduirait le pouvoir d'achat des actifs, refusant la baisse des pensions, qui réduirait celui des retraités, j'assume l'idée d'une augmentation progressive de l'âge légal du départ à la retraite. Je note que la plupart des pays européens l'ont fixé à 65 ans. C'était d'ailleurs le cas en France avant 1983.

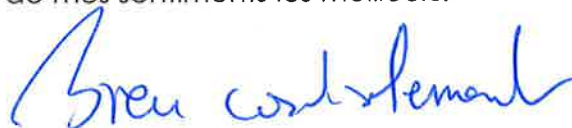
Un point de la réforme voulue par le Gouvernement est particulièrement critiquable : l'expropriation des réserves de retraite. En clair, on pénalise les bons élèves, c'est-à-dire les professions qui ont un régime excédentaire, pour combler les déficits des régimes dont les représentants n'ont pas su faire preuve du même sens des responsabilités et des mêmes qualités de gestion.

S'agissant spécifiquement des experts-comptables et des commissaires aux comptes, ils bénéficient d'un régime autonome et non spécial. C'est-à-dire qu'ils n'ont aucune dérogation sur les règles de départ à la retraite. Or, les caisses sont bien gérées et le régime parvient à s'autofinancer. Le Gouvernement a tort de vouloir l'éteindre progressivement et, a fortiori, de chercher à faire main basse sur ses réserves financières.

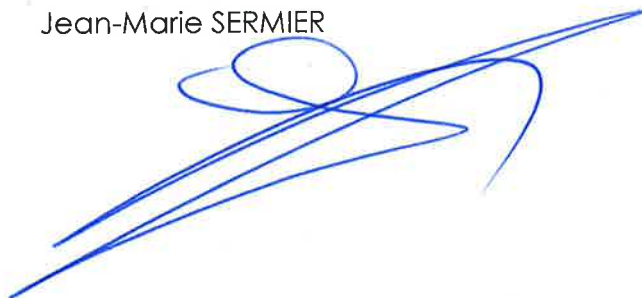
En conclusion, sans nier la nécessité d'une réforme pour éviter une dette qui devrait être supportée par les générations futures, il me semble que le projet de loi du Gouvernement est embourbé, qu'il ne répond pas aux vrais enjeux, qu'il est injuste pour de nombreux corps de métiers.  
C'est pourquoi, je m'y opposerai.

Je vous remercie pour votre lettre, qui nourrit ma réflexion, et reste à votre écoute.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marie SERMIER



**JEAN-MARIE SERMIER**

DEPUTE DU JURA  
VICE-PRESIDENT DE LA  
COMMISSION DEVELOPPEMENT  
DURABLE

**Monsieur Emmanuel TEYSSIEUX**  
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes  
**Cabinet Artaud & Associés**  
Espace Wilson – 36 boulevard Wilson  
BP 248

39103 DOLE Cedex

Objet : Avenir régimes de retraites  
Mes ref :  
Vos ref :

Dole, le 11 février 2020

Monsieur,

Vous m'avez récemment écrit pour me faire part de votre position sur la réforme des retraites, qui sera discutée en séance publique à l'Assemblée Nationale à partir du 17 février prochain.

Sur la forme d'abord, le projet de loi est critiquable. En effet, son étude d'impact est incomplète ; elle est notamment muette sur le financement des mesures prescrites. Par ailleurs, le texte du Gouvernement prévoit 29 ordonnances sur lesquelles le Parlement a peu de regard.

Si bien que – fait rare - le Conseil d'État a rendu un avis critique, regrettant « des projections financières lacunaires » et « le grand nombre d'ordonnances qui fait perdre de la visibilité d'ensemble ».

Sur le fond, à mes yeux, la réforme ne répond pas au principal enjeu qui se pose à notre société : celui de la démographie, de l'allongement de la durée de la vie et du vieillissement de la population. Comme l'espérance de vie continue à augmenter, le temps passé en activité doit forcément progresser aussi. En d'autres termes, il faut arriver à un équilibre prenant en compte entre le nombre moindre de cotisants et le nombre croissant de retraités. A défaut, le système sera vite en faillite. Sans réforme, certaines projections prévoient un déficit de 17 milliards d'euros en 2025.

Refusant la hausse des cotisations, qui réduirait le pouvoir d'achat des actifs, refusant la baisse des pensions, qui réduirait celui des retraités, j'assume l'idée d'une augmentation progressive de l'âge légal du départ à la retraite. Je note que la plupart des pays européens l'ont fixé à 65 ans. C'était d'ailleurs le cas en France avant 1983.

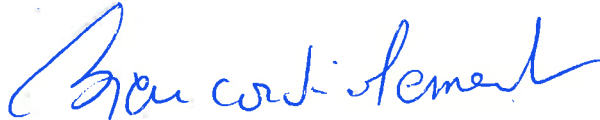
Un point de la réforme voulue par le Gouvernement est particulièrement critiquable : l'expropriation des réserves de retraite. En clair, on pénalise les bons élèves, c'est-à-dire les professions qui ont un régime excédentaire, pour combler les déficits des régimes dont les représentants n'ont pas su faire preuve du même sens des responsabilités et des mêmes qualités de gestion.

S'agissant spécifiquement des experts-comptables et des commissaires aux comptes, ils bénéficient d'un régime autonome et non spécial. C'est-à-dire qu'ils n'ont aucune dérogation sur les règles de départ à la retraite. Or, les caisses sont bien gérées et le régime parvient à s'autofinancer. Le Gouvernement a tort de vouloir l'éteindre progressivement et, a fortiori, de chercher à faire main basse sur ses réserves financières.

En conclusion, sans nier la nécessité d'une réforme pour éviter une dette qui devrait être supportée par les générations futures, il me semble que le projet de loi du Gouvernement est embourbé, qu'il ne répond pas aux vrais enjeux, qu'il est injuste pour de nombreux corps de métiers. C'est pourquoi, je m'y opposerai.

Je vous remercie pour votre lettre, qui nourrit ma réflexion, et reste à votre écoute.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marie SERMIER

